



# CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT

**Saarland - Grand Est - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -  
Wallonie - Fédération Wallonie-Bruxelles -  
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens**

Forte de ses 11,5 millions d'habitants - luxembourgeois, belges, français, allemands et européens - la Grande Région constitue un laboratoire européen de chaque instant où la réalité transfrontalière est ancrée dans l'ADN de ses citoyens.

Avec près de 250 000 personnes traversant chaque jour l'une de ses frontières pour exercer une activité professionnelle et économique, la Grande Région témoigne de l'absolue nécessité de voir confortée une intégration européenne toujours plus intense dans le respect d'une démocratie respectueuse de la diversité de chacun.

Dans ce contexte, le Conseil parlementaire interrégional (CPI) de la Grande Région, tient à apporter sa contribution à la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

## **Faire de la mobilité des citoyens de la Grande Région la règle et non plus l'exception !**

**Si la mobilité des travailleurs frontaliers est une réalité qui s'accroît sans discontinuité, elle révèle cependant des inégalités d'accès et demeure le privilège d'une minorité.**

**Or, la Grande Région, par une politique européenne ambitieuse en devenir, appelle à faire de la mobilité européenne des citoyens la règle et non plus l'exception.**

Le développement de réseaux de transports publics transfrontaliers constitue une étape importante en vue de rendre la mobilité entre les États membres accessible au plus grand nombre de citoyens.

La mobilité des jeunes au sein de l'Union européenne (UE) et l'expérience personnelle qui y est associée ont une importance cruciale pour forger l'idée européenne et faire vivre l'Europe.

Il convient ainsi de soutenir plus fortement les jeunes en formation pour qu'ils puissent acquérir une telle expérience européenne pendant leur formation, de promouvoir et soutenir les séjours européens de toute nature et de renforcer les formations professionnelles transfrontalières accompagnées d'une reconnaissance systématique tant des diplômes que des qualifications professionnelles et des compétences transversales.

La participation des jeunes à ces programmes de mobilité et à la formation professionnelle transfrontalière joue un rôle central pour faire face à la constante demande de travailleurs qualifiés en Europe. Ces programmes doivent s'accompagner d'un apprentissage plus important des connaissances linguistiques, de même qu'une prise en compte accrue de la connaissance des cultures et modes de vie des pays européens dans le respect des différences et la reconnaissance de sa diversité.

Cela contribue à rendre visible et concrète l'importance de l'UE, et par conséquent, à ancrer fermement l'identité européenne commune dans l'esprit et le cœur des jeunes citoyennes et citoyens européens.

Cependant, afin de rendre possible cette orientation, il reste nécessaire de poursuivre la résolution d'obstacles persistants à toute coopération transfrontalière.



# CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT

Saarland - Grand Est - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -  
Wallonie - Fédération Wallonie-Bruxelles -  
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

**Lever, encore, et toujours plus, les obstacles juridiques à la coopération, encourager de nouvelles collaborations afin d'assurer la sécurité, le bien-être des citoyens, le développement économique et accompagner les nouvelles transitions.**

Au quotidien, les citoyens européens sont confrontés à d'importantes asymétries législatives et administratives au sein de l'UE et doivent faire face à de nouvelles transitions majeures. Le CPI de la Grande Région en fait le constat régulier : barrière de la langue, systèmes institutionnels différenciés, mesures politiques non coordonnées...

Prenant acte de ces obstacles et de ce besoin de nouvelles mesures coordonnées, le CPI de la Grande Région soutient notamment :

- **La poursuite de toute initiative visant la création d'un nouvel instrument juridique dédié à la coopération transfrontalière**, à l'image du projet de règlement « ECBM » malheureusement ajourné. Si la résolution ne peut se faire à une échelle UE27, le CPI soutient toute initiative visant la création d'un outil similaire à l'échelle bilatérale a minima, à défaut de pouvoir le faire à une échelle multilatérale, à l'instar de la possibilité ouverte par le Traité d'Aix-la-Chapelle, ou des dispositifs de coopération renforcés entre Etats européens prévus par le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (articles 326 à 334).
- **La préservation du bien-être des citoyens. Les habitants de l'Europe et des régions frontalières veulent vivre en sécurité. C'est pourquoi l'idée européenne ne sera davantage acceptée que si ces questions sont placées aux premiers rangs de l'agenda européen.**

*A l'heure où les risques terroristes ou la grande criminalité demeurent, **une coopération concertée avec les autorités policières et judiciaire en Europe doit toujours être d'une plus grande importance pour garantir la sécurité des personnes en Europe et dans les régions frontalières pour la défense d'une Europe plus sûre.***

*Par ailleurs le renforcement de la collaboration entre autorités nationales est plus que jamais nécessaire dans un contexte **d'urgence climatique** qui, par principe, ne connaît pas de frontières.*

*Au vu des intempéries récentes en Belgique et en Allemagne en juillet 2021, où de nombreux citoyens ont perdu leurs biens voire leurs familles ou leur vie, il est grand temps que **les acteurs de la protection agissent de manière plus coordonnée au niveau européen.** Ceux-ci jouent un rôle central. A l'avenir, l'UE doit traiter ce thème en priorité.*

*Enfin, si la migration suscite des questionnements pour les citoyens, **une politique migratoire européenne doit être initiée et fournir des résultats dans le respect des droits humains, tant aux frontières extérieures qu'intérieures de l'Union européenne.***



# CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT

Saarland - Grand Est - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -  
Wallonie - Fédération Wallonie-Bruxelles -  
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

- **L'accompagnement des transitions industrielles, numériques, écologiques** en s'assurant d'une transformation économique et sociétale vers la neutralité climatique à l'aide du Pacte vert européen, qui doit également assurer une transition inclusive dans sa dimension sociale, et participant de ce fait à une construction d'une Europe plus sociale et plus juste.
- **L'intensification de la prise en compte des objectifs de développement durable de l'ONU** au niveau de l'UE favorisant la gestion de la crise climatique et une transition juste. Cela se concrétise notamment par la recherche d'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement, la transformation des processus de production dirigée vers la neutralité climatique, une gestion durable des déchets à l'échelle continentale et mondiale et invite à **privilégier le modèle de l'économie circulaire** qui a pour objectif d'encourager une utilisation socialement et écologiquement raisonnable, aussi longue que possible, des matières et de l'énergie.
- **Tout en assurant la préservation et le renforcement des valeurs fondamentales de l'Union européenne**, qu'il s'agisse de la préservation de l'État de droit, de l'égalité entre les hommes et les femmes, des droits des personnes LGBTIQ+ ou d'une politique migratoire respectueuse de la dignité humaine.
- **La convergence entre les normes sociales et fiscales des États membres**, indispensable à une intégration économique harmonieuse de l'Union européenne.
- **Le développement de projets transfrontaliers** de type Interreg afin de renforcer la coopération économique entre les États membres, en particulier entre ceux avec une forte activité économique frontalière.

## **Conforter la reconnaissance du fait transfrontalier et l'exercice de toutes les libertés afférentes**

La crise sanitaire l'a rappelé : en fermant leurs frontières unilatéralement et de façon non coordonnée, les Etats-membres de l'UE ont non seulement menacé le principe de libre-circulation des personnes mais également, et surtout, nié le fait transfrontalier. Aussi, **le CPI appelle à ce que des restrictions au franchissement des frontières** ne se soient plus reproduites ou réitérées ! Afin que celles-ci ne restent qu'une réponse brève et accidentelle à une crise passée inattendue et imprévisible.

La situation sanitaire a vu en outre l'émergence et le recours massif au télétravail, corollaire des confinements et des mesures de distanciation sociale. Les télétravailleurs transfrontaliers, contraints de rester dans leur pays de résidence, auraient pu être assujettis à un nouveau régime fiscal en fonction du lieu où l'activité est réalisée, avec un risque similaire en ce qui concerne les législations sociales. Bien que des accords bilatéraux aient été noués provisoirement, le CPI de la Grande Région interpelle les instances de l'UE sur la nécessité d'envisager **la mise en œuvre d'un véritable statut**



**CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL  
INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT**

**Saarland - Grand Est - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -  
Wallonie - Fédération Wallonie-Bruxelles -  
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens**

**européen du télétravailleur transfrontalier**, réponse enfin adaptée aux réalités induites par le fait transfrontalier.